

## SEJ-18

- Technicienne en service de garde : Caroline Laurin
- Coordonnées : 930 Rue de la Mairie, Blainville, QC J7C 3B4
  - Courriel : caroline.laurin@cssmi.qc.ca
  - Téléphone : (450) 433-5365 poste 1

### Horaire :

Le service de garde offert lors des jours de classe serait d'une durée de 5 heures pour l'ensemble des écoles.

- Matin : 6h30 à 7h30
- Midi : 11h00 à 12h25
- Soir : 14h45 à 17h40

### Inscription :

- Période d'inscription : 17 avril au 28 avril 2023
- Comment s'inscrire : Mozaik parent

### Tarifification :

- La tarification est maintenant calculée par période où votre enfant est inscrit.
- Le conseil d'établissement de votre école a établi le coût réel du service de garde à :
  - Matin : 4.49\$
  - Midi : 2.81\$
  - Soir : 6.98 \$

Des exemples d'applications sont disponibles sur le site Web en [cliquant ici](#).

### Service de dépannage

Pas offert lors des jours de classe.

### Nouvelle structure

- Le service de garde sera maintenant segmenté en 3 périodes par jour : matin, midi et soir.
- Il y aura deux types de fréquentation possibles pour les jours de classe. Les termes restent tels que ceux que vous connaissez, mais leurs définitions ont changé :
  - **Fréquentation régulière** : un élève qui fréquente le service de garde deux périodes ou plus par jour.
  - **Fréquentation sporadique** : un élève qui fréquente le service de garde une seule période par jour (matin, midi ou soir).

## **Service à l'heure du diner**

La surveillance du diner comptera désormais pour une période de service de garde.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

- Nouveau ratio d'élèves par adulte est de 1 adulte pour 20 élèves
- Nouveau programme d'activités

## **Pourquoi ?**

Avec les modifications au règlement établi par le gouvernement, nous ne pouvons plus mélanger les deux types de services (surveillance du diner et service de garde) comme nous le faisons auparavant.

Ces deux services devaient, dorénavant, avoir des offres distinctes. Les élèves inscrits uniquement au service du diner auraient été séparés des élèves inscrits au service de garde. Pour le bien-être des élèves, ce modèle n'était pas souhaitable.

Le changement concernant la tarification du service de surveillance du dîner a également eu pour conséquence que la différence facturée entre les deux services était de quelques sous par jour. Le service de surveillance a donc été retiré pour offrir uniquement le service de garde sur l'heure du diner.

## **Journée pédagogique**

Tel que vécu cette année, les frais réels sont facturés, avec un plafond à 15,30 \$ par jour.

La seule exception à ce maximum est si une sortie ou une activité particulière, sortant du cadre habituel, est organisée. Si tel est le cas, une contribution financière additionnelle pourrait être demandée.

## **Mesures mise en place :**

- Plan d'atténuation de l'impact financier : pour permettre une souplesse au niveau des paiements.
- Plan de continuation des services : pour éviter les bris de service.

Renseignez-vous auprès de la responsable du service de garde pour plus de précisions sur ces mesures.

## **Documentations :**

- Règle de fonctionnement du service de garde
- Formulaire de modification du type de fréquentation
- Formulaire d'autorisation de départ seul (période du soir)
- Formulaire de fin de contrat
- Tout autre document pertinent